

elmoudjahid 18.04.17

Introduction du capital des entreprises en Bourse : Les raisons d'une réticence

Aval du CPE : pas de réponse des 8 entreprises publiques concernées

La Bourse d'Alger, en 20 ans d'existence, ne compte dans son portefeuille que cinq titres de capital ou d'actions : Saïdal, El-Aurassi, Alliance Assurances, NCA Rouiba et Biopharm. Réticence des entreprises ou fonctionnement inefficace de la Société de gestion de la bourse des valeurs ? L'introduction en Bourse, explique Mohamed Bakalem, expert financier, impose aux sociétés une « transparence absolue en matière de gestion », et un « business plan ». Y sont également responsables, selon l'universitaire, le « peu de dynamisme » de la Bourse et son « manque de performance comme alternative de financement ». Certes, la Bourse d'Alger a pour vocation d'être un accélérateur et un levier de financement pour le développement d'une entreprise. Sa dynamisation s'érige aujourd'hui en une nécessité au risque de mettre ses lendemains en péril. Par dynamisation, est désigné le renouvellement du système d'information, la levée de certaines contraintes d'environnement dont les entraves la bureaucratiques, le triple impératif, comme le soutenait Pr. Mebtoul, de se fonder sur un système bancaire rénové, d'amorcer une nouvelle gouvernance tant centrale que locale qui permettrait un meilleur management stratégique des entreprises, et d'avoir des comptabilités « claires et transparentes », en comptabilité avec les normes internationales.

Aval du CPE : pas de réponse des 8 entreprises publiques concernées

Devant une telle situation truffée d'incertitudes et d'incohérences, le directeur général de la SGVB, lui, trouve l'explication dans la « non maturité » des entreprises souffrant, selon lui, d'une « méconnaissance des mécanismes boursiers ». À ces entités, Yazid Benmouhoub reproche également un « manque de structuration, et de volonté d'affronter un marché exigeant plus de transparence ». Pourtant, explique-t-il, l'entrée en Bourse est inscrite au chapitre de la « l'amélioration de la gouvernance des entreprises, et par-dessus-tout, la garantie de leur pérennité ». Mieux, ajoute M. Benmouhoub, le partenariat public-privé, réaffirmé à maintes reprises par différents ministres « doit passer par la Bourse qui garantit une traçabilité infaillible », relevant l'impératif de voir cette démarche s'ériger en un outil d'optimisation et de rationalisation de la dépense publique. Le PPP présente un certain nombre d'avantages en ce sens qu'il facilite et encourage la mise en œuvre des projets dans les délais et dans les limites du budget. Par ailleurs il y a lieu de préciser que la décision du CPE a donné son aval à huit entreprises publiques pour une introduction en Bourse, en l'occurrence la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), Cosider Carrières, filiale de la société de travaux publics Cosider, l'Entreprise nationale des aménagements hydrauliques, ainsi que trois cimenteries détenues par le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) et Mobilis. Sans résultat à ce jour. Une situation d'où en découle une série d'interrogations.

Fouad Irnatene